

Le Serment d'Hippocrate et les sources philosophiques de l'éthique médicale

Écrit par Jean LOMBARD (ancien élève de l'E.N.S, inspecteur d'académie, docteur d'Etat en philosophie)
Mardi, 07 Février 2012 00:00

CONFÉRENCE

Le Serment d'Hippocrate

et les sources philosophiques de l'éthique médicale

Jean Lombard

L

Le mot *éthique* suggère à la fois l'antiquité et la modernité, il nous renvoie tout autant à l'origine lointaine du discours moral qu'à l'extrême actualité. Dire *l'éthique*, c'est évoquer la généalogie de la pensée, remonter vers une dimension oubliée et presque « mettre à nu les structures de l'Occident », comme dit le juriste et psychanalyste Pierre Legendre

[1]

. Mais dire

l'éthique

c'est aussi désigner quelque chose qui est devenu omniprésent et comme triomphant. Badiou note que « ce mot d'

éthique

, qui sent si fort son grec ou son cours de philosophie, qui évoque l'

Éthique à Nicomaque

, un best-seller fameux, est sous les feux de la rampe » et que l'

éthique

, venue tout droit de l'Antiquité, est maintenant plébiscitée « sur le tard ». Elle fait un peu penser, en ce sens, à « une vieille fille résignée qui devient sans comprendre pourquoi la coqueluche d'un salon »

[2]

. L'image est éclairante : de la même façon que la vieille fille a été autrefois pleine d'attraits, et peut-être même follement séduisante, l'

éthique

a eu une glorieuse jeunesse : elle a été, dans la Grèce ancienne, la recherche d'une excellence dans la manière d'être, la poursuite d'une existence ordonnée au bien, d'une sagesse de

Le Serment d'Hippocrate et les sources philosophiques de l'éthique médicale

Écrit par Jean LOMBARD (ancien élève de l'E.N.S, inspecteur d'académie, docteur d'Etat en philosophie)
Mardi, 07 Février 2012 00:00

l'action. Bien plus tard, au siècle des Lumières,

éthique

a désigné chez Kant la moralité, la raison pratique. Mais ensuite l'âge est venu. Comme chez la « vieille fille », les traits se sont altérés, la beauté a perdu de son éclat. L'

éthique

moderne tend à devenir une sorte de

régulation vague

de ce qui se passe et de ce que nous faisons, une codification à visée consensuelle de la vie, de la mort et des gestes des hommes. D'où cette prolifération normative qui déferle à présent sous le nom d'éthique : pour les évènements du monde, il y a une

éthique des droits de l'homme

, pour les rapports sociaux une

éthique du vivre ensemble

, pour les médias une

éthique de la communication

, pour le cadre de vie une

éthique de l'environnement

, pour l'univers du profit une éthique des affaires. Ce qu'on a appelé une « poussée d'

éthisme

»

[\[3\]](#)

est un fait marquant du 21

ème

siècle commençant.

Un signe des temps : la prolifération éthique

Sans doute est-ce même une caractéristique de la modernité. L'innovation semble apporter avec elle son propre idéal : à monde nouveau, éthique nouvelle, en quelque sorte. Comme si la vie et la mort, l'espoir et la souffrance, la destinée et le soin dispensé à l'homme par l'homme, pour ne parler que du domaine de l'éthique médicale, n'étaient pas les mêmes notions dans la Grèce ancienne et aujourd'hui, par delà toutes les avancées du savoir et des techniques. Car si cette identité n'était pas absolue, tremblerions-nous en regardant une tragédie grecque ? C'est pourquoi on peut mettre au rang des grands chocs - pas toujours positifs - qu'une lecture peut occasionner, celui que donne la toute première page du livre de Beauchamp et Childress, *Les principes de l'éthique biomédicale*

[4]

Il est frappant que cet ouvrage, présenté comme un classique, comme une référence radicale de la bioéthique triomphante, procède dès ses vingt premières lignes à la mise en cause de ce qui constitue le fondement de l'éthique médicale de l'Occident depuis la Grèce ancienne. La thèse des auteurs, selon leurs propres termes, est que les textes antiques d'éthique médicale, ceux qui ont assuré la continuité de l'éthique depuis Hippocrate jusqu'au XXème siècle, sont bien « une mine de réflexions sur la relation entre le professionnel de santé et le patient » mais sont inappropriés pour l'éthique biomédicale contemporaine », en raison des avancées de la biologie et de la médecine. Il leur est reproché d'ignorer les « problèmes concernant la vérité, l'intimité, la justice, la responsabilité collective »

[5]

. Comment admettre que la philosophie antique, fût-elle considérée dans sa seule application à l'éthique médicale, aurait été incapable de penser la vérité et la justice, deux idées essentielles longuement analysées dans l'œuvre de Platon, qui a été le premier à les énoncer conceptuellement au nom de l'Occident ? Quant à l'

intimité

, c'est une notion qui est présente dans quantité d'écrits du corpus hippocratique

. Pour ce qui est, enfin, de la « responsabilité collective », on est fondé à se demander comment elle aurait pu échapper à ceux qui ont inventé et si finement analysé la démocratie - à moins qu'on vise à travers le mot

collective

la pseudo-problématique contemporaine si commune, si insipide et si vide, du *travail en équipe*.

Devant cette suspicion jetée sur la pensée grecque, dont même notre monde technique est issu

[6]

,
l'éthique médicale semble être le meilleur terrain pour réaliser une mise en contrepoint de l'Antiquité et de la modernité.

Les

textes de la philosophie antique nous permettent en effet, malgré l'âge avancé de l'éthique

Le Serment d'Hippocrate et les sources philosophiques de l'éthique médicale

Écrit par Jean LOMBARD (ancien élève de l'E.N.S, inspecteur d'académie, docteur d'Etat en philosophie)
Mardi, 07 Février 2012 00:00

médicale, de la connaître en quelque sorte jeune fille

. La question posée est de savoir ce que nous devons au système de valeurs antique dont le Serment d'Hippocrate

est l'emblème - mais cependant pas la seule source - et d'autre part si cet héritage est encore aujourd'hui un fondement possible pour l'éthique ou s'il faut lui substituer

une démarche plus

moderne

et si les progrès de la médecine doivent entraîner la disqualification de la première éthique de l'Occident : en d'autres termes, si les avancées du savoir peuvent bousculer les règles de son utilisation, ce qui pourrait être un avatar de ce qu'on appelle le scientisme.

Le scientisme est un renoncement par lequel on laisse la science régenter l'usage de ses découvertes

.

La bioéthique

, discipline qui se consacre aux conflits de valeurs suscités par le développement de la technoscience

du vivant,

annonce peut-être

ce

moment redouté où, selon un mot inquiétant d'Ernest Renan, on va « organiser scientifiquement l'humanité ».

Le statut et la fonction de la morale, de l'éthique et de la déontologie, doivent d'abord être précisés : on ne peut s'en tenir au traditionnel parallèle selon lequel, étymologiquement, les deux mots éthique et morale désigneraient la même chose,

formulée une fois en grec à partir de éthos

et une autre fois en latin à partir de mores

. Certes, il s'agit dans les deux cas de construire une vie bonne

à partir des modes de vie en commun, des mœurs

: en grec éthos

, d'où éthikos

, éthikè,

en latin mores,

d'où moralis, moralia

, etc. Mais à présent morale

résonne comme plus austère, et au contraire éthique

, qui évoque moins que morale

l'idée d'obligation, est plus attrayant et plus tendance.

Quant à déontologie

, il est clair que malgré l'étymologie d'apparence

grecque - et elle n'est grecque que dans la mesure où le mot sert de cheval de Troie

d'une moralité pseudo antique - c'est une création lexicale récente, qui renvoie à l'idée

rassurante d'un système préétabli et codifié d'obligations et d'interdictions.

En fait,

la déontologie est le plus souvent un substitut ambigu de la morale et de l'éthique, un signe de leur dénaturation, de leur négation et même, à bien des égards, de leur abandon. Nous verrons que tout ce qui est confié à la déontologie est le plus souvent perdu pour l'éthique et qu'il y a dans cette dérive que les Grecs avaient su éviter un trait caractéristique de la modernité.

L'éthique médicale, modèle de toute éthique

L'éthique médicale - ce sera notre point de départ - est tenue à juste titre pour la première des éthiques. Elle l'est d'abord d'un point de vue chronologique : le *Serment d'Hippocrate* est l'impérissable modèle d'une forme alors nouvelle d'encadrement du savoir-faire qui tout à la fois accrédite ce savoir-faire, l'organise et le fait exister pleinement en tant que profession : à

l'origine

rofesser

signifie

prêter serment

. D'une certaine manière, le

Serment

est en Occident la première codification qui ait transformé une pratique en une activité authentique, en l'inscrivant dans un espace défini non plus seulement par des objectifs mais par des valeurs

Jusque-là, cette pratique était comme toutes les autres, dont rien ne la distinguait formellement. De la même façon, dans le

Théétète

de Platon, la géométrie est d'abord sur le même plan que la cordonnerie, chacune étant une certaine sorte de savoir, sur pied d'égalité avec l'autre, jusqu'à ce qu'on établisse ce qu'est vraiment une science et que la cordonnerie se trouve alors déclassée

[7]

. C'est en tant qu'elle va être soumise à des règles que la médecine, plus que toute autre *technè*, retiendra l'attention de Socrate

[8]

. Platon, comme on sait, tente de trouver, dans la compétence et dans la moralité du médecin, des références et un concept de la compétence qui permettraient à la philosophie de penser les qualités requises par le gouvernement de la cité

[9]

. La philosophie a été, dès ses débuts, une mise en concepts du monde.

Mais l'éthique médicale est aussi première pour d'autres raisons, qui tiennent aux enjeux de l'intervention du médecin et au champ d'action très particulier dans lequel elle s'exerce : l'angoisse, la souffrance, le risque vital, la peur de la mort renvoient à des responsabilités éminentes, qui touchent à la *personne* humaine et qui excèdent de beaucoup la simple recherche de l'efficacité ou le seul respect d'une méthodologie, qui pourrait, autrement, être indifférente à son objet. De fait, l'éthique et la déontologie ont été longtemps des modes de pensée et des systèmes de référence inséparables de la pratique de la médecine, qu'elles ont fini par symboliser. En ce sens, évoquer une *déontologie*, dans quelque domaine que ce soit, c'est la plupart du temps se parer d'une dignité qui a été d'abord le propre de l'activité médicale, c'est-à-dire une activité libre, liée au pouvoir de la science mais indépendante de tous les autres pouvoirs et tournée vers l'intérêt en principe exclusif de ceux qui en bénéficient. Et on voit bien qu'il semble y avoir désormais autant de déontologies, réelles ou prétendues, qu'il y a de corps de métiers. Brandir l'existence d'un système déontologique fait partie du plus élémentaire discours publicitaire et le terme de déontologie remplit désormais une fonction qui est principalement rhétorique. Parler de déontologie, c'est faire la promotion de l'activité concernée, c'est tenter de lui assurer un statut supérieur.

En même temps, c'est s'affranchir, le plus souvent, de la justice commune en réservant à la *corporation*

un pouvoir d'autorégulation et d'autodiscipline qui en pratique peut l'instituer en quelque sorte *juge et partie*

et la mettre à l'abri de la justice commune. L'idée de l'autorégulation de la profession médicale par ses représentants, à travers le « conseil de l'ordre » par exemple, plonge ses racines dans le statut de

technè

supérieure de la médecine en Grèce, dont il découlait qu'il faut disposer au moins du même

savoir pour

juger

que pour

faire

.

L'interpellation du possible

Par ailleurs les progrès des sciences et des techniques, qui accroissent sans cesse le pouvoir des hommes sur le cours des choses, ont démultiplié de façon concomitante le questionnement éthique. Plus nous sommes ou plus nous pensons être « maîtres et possesseurs de la nature », selon la formule prophétique de Descartes – et on sait que Descartes attendait tout de la médecine du futur

[\[10\]](#) - plus les techniques

auxquelles nous recourons sont innovantes et audacieuses, plus s'exerce une liberté qui apparaît sans limite, et plus la démarche éthique semble recevoir de justification et d'aliment. Car la fonction de l'éthique est fondamentalement la

mise en cause d'un pouvoir

et son interpellation au nom de valeurs qu'on juge à un moment donné supérieures. L'éthique repose sur l'idée que le possible ne s'identifie pas au souhaitable et qu'il existe une grande différence entre

être en mesure de

faire (ceci ou cela)

et

pouvoir en répondre.

Nous pouvons, en ce sens, définir l'éthique comme une

interpellation du possible

au nom de ce que Paul Ricœur a appelé le « royaume des normes »

[\[11\]](#)

Il y a en effet une région du permis et du défendu, un ensemble de principes auxquels nous nous sentons liés par un sentiment d'obligation, et c'est ce qu'on peut appeler globalement la *morale*

. La morale est un discours normatif qui se fonde sur l'opposition du bien et du mal. Elle répond de façon impérative à la question « que dois-je faire ? » L'éthique est tout autre chose. Elle est un travail incessant, un «

chemin

vers la vie bonne »

[\[12\]](#)

E

Il répond de manière fractionnée, éparpillée dans les situations dont nous nous saisissons presque au vol, à la question « comment vivre ? » mais cette question ne recevra pas de réponse globale, établie à jamais, transférable ou généralisable. Elle rebondira dans d'autres questions singulières. En fait, l'éthique vient, dit Ricœur « se briser en deux sur la morale », dont elle forme à la fois l'

aval

et l'

amont

. Il y a d'un côté, en amont des normes, une éthique

antérieure

, qui s'intéresse au fondement de l'action, qui s'interroge sur les notions et les principes, puis il y a, d'un autre côté, en aval des normes, une éthique

postérieure

qui vise à insérer ces « normes dans des situations concrètes », qui joue le rôle d'une « sagesse pratique » permettant de discerner « la droite règle (

orthos logos

) dans les circonstances difficiles de l'action », pour le dire en termes aristotéliens. Ainsi, s'interroger sur la valeur de la vie ou sur le sens de l'action de soigner

,
c'est de l'

éthique antérieure

, qui précède l'action et qui met en cause tel ou tel aspect du *royaume des normes*

. Au contraire, se demander s'il faut prolonger une vie dans telle circonstance ou quelle est la meilleure attitude diagnostique et thérapeutique dans telle situation particulière, avec tels ou tels acteurs, ici et maintenant, c'est de l'

éthique postérieure

, celle où je confronte la réalité et les décisions à prendre, où je m'interroge sur le recours que

je dois faire aux éléments qui composent le royaume des normes

·
L'éthique se trouve donc toujours, d'une manière ou d'une autre, à la jonction des principes et du réel. Elle est un mouvement d'articulation entre un système de valeurs et des données particulières.

C'est ce qui fait que l'éthique comporte toujours une attitude de *questionnement*, et qu'elle ne se réduit jamais purement et simplement à un système de *prescriptions*

décidées d'avance et entièrement codifiables. Là est en effet sa frontière avec la déontologie. Car c'est bien en tant que

technè

, en tant qu'art, c'est-à-dire savoir-faire et non savoir total, que la médecine grecque a généré une éthique : une

technè

suppose des ajustements au réel et donc des délibérations, par opposition au système déductif - et donc sans délibérations - que serait la science, le niveau supérieur du savoir, celui que les Grecs appellent

épistémè

[\[13\]](#)

, ou bien par rapport au système

juridique

qui est un élément constitutif du code déontologique qui tend aujourd'hui de plus en plus à se substituer à l'éthique. Le droit qui s'exprime dans la réglementation et dans les divers codes forme un mode de régulation de la médecine moderne, à travers un appareil juridique et un système explicite de sanctions : et c'est, si paradoxal que cela puisse paraître, autant de terrain perdu par l'éthique, qui repose non sur les règles du droit et le discours impératif de la législation mais sur la délibération d'un agent moral en fonction de normes générales. La différence est essentielle pour au moins deux raisons. L'une tient aux terrains d'assiette, non superposables, de la réglementation et de l'éthique. Ainsi, aucune loi ne nous oblige à nous montrer attentifs à notre prochain et aucune loi ne nous interdit de trahir nos amis

[\[14\]](#)

. Ignorer la souffrance des autres et trahir un ami sont des attitudes inacceptables mais elles sont généralement légales.

La seconde raison est que du fait même de l'objet sur lequel elle s'exerce, l'éthique ne peut relever que pour partie de l'application de règles générales, préétablies et indépendantes de la réflexion du moment sur ce que la situation a d'irréductiblement singulier. C'est vrai de l'éthique médicale plus que de toute autre parce que soigner nécessite, dans un univers incertain et changeant où rôdent la faute, l'erreur et l'aléa, une pratique permanente de la décision, à travers ce que Kant appelle des *jugements réfléchissants*. Kant pose la distinction, dans la *Criti*

Le Serment d'Hippocrate et les sources philosophiques de l'éthique médicale

Écrit par Jean LOMBARD (ancien élève de l'E.N.S, inspecteur d'académie, docteur d'Etat en philosophie)
Mardi, 07 Février 2012 00:00

que de la raison pure,

entre le jugement

déterminant

, celui qui consiste à partir d'une règle établie et à l'appliquer à un cas particulier, et au contraire le jugement

réfléchissant

qui consiste en quelque sorte à inventer une règle pour le cas

singulier

que l'on a à traiter En somme, soigner implique toujours de juger ce qui est

possible

, ce qui renvoie à des jugements

déterminants

, mais implique assez souvent, aussi, de juger ce qui est

préférable

, dans une situation si originale qu'elle suppose des jugements

réfléchissants.

[\[15\]](#)

Il est clair que l'éthique contemporaine est fondamentalement

réfléchissante

dans la mesure où elle recherche des réponses aux questions posées par les cas inédits que la puissance technicienne ne cesse de rendre possibles. On remarque à cette occasion que les progrès de la médecine, si considérables qu'ils aient été depuis ses origines, n'enlèvent rien - et on devrait même dire ajoutent - à la nature conjecturale et aventureuse de tout art du soin. Sur le plan

moral

, la médecine moderne n'est pas plus sûre que la médecine antique : au contraire elle l'est moins, parce que toute extension du pouvoir de la science et de la technique est porteuse de risques nouveaux et engage une responsabilité accrue. En un sens, il y a

éthique

parce que tout ce qui est possible ne gagne pas à devenir réel, ou plus exactement ne doit pas le devenir.

Éthique et puissance thérapeutique

Le Serment d'Hippocrate et les sources philosophiques de l'éthique médicale

Écrit par Jean LOMBARD (ancien élève de l'E.N.S, inspecteur d'académie, docteur d'Etat en philosophie)
Mardi, 07 Février 2012 00:00

C'est pourquoi on soutient aussi bien que l'éthique du *Serment d'Hippocrate* conserve toute sa valeur et toute sa force ou au contraire qu'elle est dépassée et qu'elle doit être remplacée par un autre système prenant mieux en compte la réalité de la médecine et des sociétés modernes. Indépendamment des adaptations contemporaines du texte du

Serment

, des modalités de sa prestation, de la forme et de l'énoncé retenu par telle ou telle faculté de médecine à travers le monde, la question fondamentale qui se pose est celle-ci : peut-elle encore relever de l'

éthique hippocratique

du

Serment

, la conserver pour référence ultime, cette médecine de maintenant, qui voit à travers le corps par l'imagerie médicale, qui est capable de « maintenir en vie » des patients en état de mort cérébrale, qui greffe des organes, qui peut recourir aux thérapies géniques et choisir les individus à naître et qui est, en ce sens, selon le mot de Michel Serres, « aux commandes de l'être » ?

On observe pourtant qu'à l'ère de l'amniocentèse, du monitoring foetal et du scanner, on n'est pas beaucoup plus avancé que la Grèce antique lorsqu'il s'agit de définir le statut *ontologique* de l'embryon ou du foetus, ou de dire à quel moment la grossesse commence réellement - à la conception, lors de l'implantation du

conceptus,

ou au moment de la nidation - ce qui néanmoins commande, tout comme du temps d'Hippocrate, le refus ou l'acceptation sur le plan

moral

de tel ou tel moyen de contraception ou de telle ou telle intervention de la médecine en matière de procréation. La plupart des problématiques contemporaines, les « mères porteuses » ou le « suicide médicalement assisté », peuvent frapper les esprits par la nouveauté des techniques dont use la médecine, mais elles renvoient, pour ce qui est des principes et des fins, à des systèmes conceptuels qui sont pratiquement inchangés depuis leur construction par la philosophie antique. On voit bien, alors, qu'il n'est pas si facile de réorganiser le *royaume des normes*

Permanence d'un côté et impermanence de l'autre sont peut-être ce qui distingue le mieux l'éthique et la déontologie, qu'on semble parfois confondre et je dirais même qu'on laisse à dessein confondre. L'utilisation d'un faux terme grec, *déontologie*, fabrication de circonstance pour désigner ce qui doit ou ne doit pas être fait -

déon

est ce qu'il faut et ce qui convient ou au contraire ce qu'il ne faut pas et ne convient pas, et l'idée d'un

logos

du
déon
est attribuée à Bentham au 19
ème
siècle
[\[16\]](#)
- entretient en effet l'illusion que la déontologie et l'éthique ont la même origine et en quelque sorte le même âge, le même poids et la même signification. Il n'en est rien, cependant, même si des textes anciens comme le
Serment
ont été présentés après coup comme des traités de déontologie. En vérité, déontologie et éthique représentent deux démarches non seulement différentes mais opposées.

Déontologie et *éthique express*

Pourtant, dira-t-on, la déontologie est bien une dépendance de la morale et de l'éthique. Elle l'est, en effet, mais elle l'est simplement au sens où s'il n'y avait pas de morale ou d'éthique, la déontologie n'existerait pas non plus. Cependant elle s'en éloigne très vite et finit toujours à bonne distance des rivages du « royaume des normes » comme de ceux de l'éthique. Une déontologie, en effet, est une éthique de nature *professionnelle* et elle est par conséquent conditionnelle et particulière, appuyée sur des valeurs qui, à la différence de l'universalité de la morale, sont à la mesure d'un métier, donc d'une activité et d'un contexte déterminés. Elle est une théorie des devoirs, positifs ou négatifs, rassemblés dans un code spécialisé qui traite non pas des principes comme tels mais du permis, qu'elle délimite, du prescrit, qu'elle recommande, et du défendu, qu'elle condamne et promet à une sanction. En pratique, une déontologie est un

Le Serment d'Hippocrate et les sources philosophiques de l'éthique médicale

Écrit par Jean LOMBARD (ancien élève de l'E.N.S, inspecteur d'académie, docteur d'Etat en philosophie)
Mardi, 07 Février 2012 00:00

code de l'interdit et de l'obligatoire, les deux pôles qui dans le système de la modernité encadrent et enserrant la liberté, ne la tolérant finalement que
résiduelle

En réalité, la déontologie est le plus souvent une sorte d'« éthique *express* », par laquelle peut être faite l'économie d'un véritable débat éthique. Il n'y a plus de contenu intrinsèquement moral dans les codes de déontologie, une fois qu'a été accompli le travail de formalisation des règles qui fixe les rapports entre un professionnel et un usager ou entre une action et son principe, ainsi que le prix à payer en cas de transgression de ces règles. Au départ, c'est sur des valeurs morales universelles que semblent reposer, dans tous les codes de déontologie, les obligations et les interdictions qui sont faites aux professionnels : elles sont définies par référence à des idéaux d'honnêteté, d'honneur, de loyauté, de respect, etc. Mais ce n'est pas par ce fondement moral qu'une déontologie s'impose : la preuve en est que lui désobéir ne conduit pas à éprouver un sentiment de culpabilité, un regret, un remords ou quelque autre trouble de la conscience, mais à être sanctionné par l'instance qui a reçu ce pouvoir, c'est-à-dire à s'exposer à une contrainte ou à une désapprobation essentiellement
sociale

. Les règles de la déontologie, qui sont de nature

juridique

et non pas morale, exercent une fonction très différente de celle de l'éthique et même, en un sens, une action contraire : alors que l'éthique est questionnement, réflexion, usage critique de la raison, quand ce n'est pas subversion, ainsi que nous l'avons entrevu, la déontologie est un système de valeurs déjà arrêtées, un code fixe d'arbitrage dans les situations définies, une source

a priori

d'injonctions.

Pour prendre, à titre comparatif, un exemple extérieur à la médecine, on trouve ceci dans un code de déontologie qui doit être signé lors de l'embauche par tous les employés d'une banque : « La raison d'être du présent code est d'établir les règles qui régissent la conduite professionnelle et morale des administrateurs, des dirigeants, des employés et bénévoles de la caisse. Tous sont tenus de s'acquitter de leurs fonctions *avec intégrité, de bonne foi et dans l'intérêt de la caisse* » [\[17\]](#) . Ce texte

donne à penser et il permet aussi de faire en quelques mots un magnifique voyage. Avec le début et la mention de l'
intégrité

, on peut se croire dans le « royaume des normes ». Avec la suite et l'évocation de la
bonne foi

, on aperçoit encore, en passant rapidement, le champ de bataille de l'éthique. Mais avec les terribles derniers mots,
dans l'intérêt de la caisse

, on a complètement changé de monde, on est entré dans la pure déontologie financière, dans la logique sans pitié du profit. Si on voulait appliquer ce schéma à la médecine, il faudrait dire, selon ce même dégradé de sens imperceptible et pervers, à peu près ceci : l'activité médicale a pour but d'abord de manifester la solidarité de l'humanité envers ceux qui souffrent, ensuite de tout faire pour assurer aux malades les traitements les plus adaptés à leur cas, enfin d'alimenter en toutes circonstances les comptes en banque du corps médical - mais personne ne songera à appliquer un pareil schéma à l'exercice de la médecine. Pour prendre un autre exemple de cette union de la morale et de l'intérêt qui est souvent au centre de la déontologie, je citerai, pour changer de champ d'activité et de pays, deux préceptes du président de la société Olivetti, Bruno Lamborghini. Voici le premier : « Le défi pour l'entreprise est de veiller à servir d'exemple ». Et il faut dire le second tout de suite après, sans temps mort : « une bonne conduite est la condition d'une expansion continue ».

On voit bien la délimitation entre *déontologie* et *éthique* : quand il y a des hésitations sur les choix à faire pour respecter la déontologie, dès que s'engage un *débat*

, dès qu'apparaît une interrogation sur les valeurs et le devoir ou une réflexion sur la mise en œuvre de normes à portée universelle, on se trouve dans la sphère de l'éthique. Il existe des éthiques professionnelles, que leur objet particulier et leur caractère *régional*

font apparaître voisines de la déontologie, mais elles s'en distinguent radicalement par la *fonction critique*

qui s'y exerce. Se demander au nom de valeurs qu'on juge supérieures si on doit se soumettre à telle ou telle prescription de la déontologie, c'est entrer dans l'éthique. Le passage d'un niveau à l'autre est constitutif de la dialectique sur laquelle se construit la vie morale, et dont l'éthique seule peut assurer la conduite. Par exemple, la plus grande violation qui soit du « devoir de l'homme envers lui-même », rappelle Kant, est le mensonge. La véracité est un devoir absolu qui peut s'appeler loyauté, droiture et « bonne foi »

[\[18\]](#)

. En revanche, la jonction des normes et du réel fait apparaître, dans certains cas, l'utilité de dissimuler sciemment la vérité, par exemple quand l'annonce d'un diagnostic médical sévère peut ajouter au mal - ce qui s'appelle chez Kant « mentir par humanité »

[\[19\]](#)

. Nous sommes alors dans une interrogation *éthique*

, où est recherchée, à partir des idéaux acceptés, des expériences antérieures et de l'analyse de la situation concrète, l'attitude à adopter. Enfin, si nous trouvons dans un code des indications régissant les cas précis dans lesquels la vérité est due ou au contraire doit être dissimulée, nous sommes dans un système proprement déontologique, dont seule la remise en cause ou bien le refus pourra relancer une démarche proprement éthique.

Médecine et philosophie

Si on se réfère à ces catégories, on est tenté de voir dans le *Serment d'Hippocrate* un texte déontologique. Il est vrai qu'il comporte une *trame* déontologique, puisqu'il traite des *devoirs* du médecin envers les confrères, les malades, les indigents. Mais nous allons voir que le *Serment* est en réalité, dans sa version initiale, un texte d'*éthique* d'origine philosophique, issu, pour être plus précis, du pythagorisme. Il faut bien comprendre que si la médecine hippocratique - disons même la médecine grecque - estime avoir le devoir et le droit de se penser et de se réguler elle-même comme elle le fait dans le *Serment*, ce n'est pas parce qu'il existerait une sorte de capacité des médecins à juger mieux que d'autres, en raison de leur science et de leur compétence proprement médicales, ce qu'il est bon *du point de vue* *éthique* de décider ou de faire pour soigner les patients, sauvegarder la santé publique ou contribuer au bonheur de la cité. Ce qui fonde à l'origine la *compétence éthique* de la médecine, c'est que l'éthique est du ressort de la philosophie et que la médecine grecque est alors *elle-même* une activité philosophique. À la fin de l'Antiquité, la célèbre formule de Galien « *le véritable médecin est aussi philosophe* » ne veut pas dire autre chose.

latros sophos isotheos, médecin-philosophe et donc égal à un dieu, disait déjà Aristote pour parler d'Hippocrate [\[20\]](#), soulignant au passage l'unité de la médecine et

de la philosophie qui a si fortement marqué le développement de la pensée et de la science grecques et, au-delà, tout le discours médical de l'Occident

[\[21\]](#)

. Médecine et philosophie déterminent les lignes de partage entre les différents aspects de l'aventure intellectuelle de la Grèce, et l'histoire de la médecine sera très longtemps celle de sa relation avec la philosophie. Cela est vrai dans les deux sens. En Grèce, la médecine n'a été à aucun moment un ensemble isolé de pratiques, de compétences ou de connaissances. Au contraire, elle a toujours été une des composantes, très active et reliée aux autres, de la vie culturelle grecque et du débat sur la science, auxquels elle a offert l'exemple, extrêmement précieux à l'époque, d'une

technè

à la fois hautement spécialisée, se prêtant à l'analyse des relations entre la pratique et le savoir et capable de se doter à partir de cette analyse d'un code déontologique. Elle a permis de comprendre comment un savoir, lorsqu'il est associé à une habileté, peut contribuer à changer la vie humaine. Elle a été par moments le centre de toute la connaissance de l'homme et de la nature. Elle a pratiqué une approche globale et mis en œuvre un sens de la totalité, qu'illustre par exemple le traité hippocratique

Air, eaux, lieux

[\[22\]](#)

, dont la philosophie s'est nourrie. Elle a inventé la notion d'*eidōs*

,
la forme

[\[23\]](#)

,
dont on sait la place qu'elle prendra dans la philosophie de Platon puis d'Aristote mais qui est issue de la typologie médicale et empruntée à l'idée que chaque maladie a un caractère spécifique. Elle a contribué aussi à la construction de l'idée de nature en ouvrant la réflexion sur la santé en tant qu'équilibre naturel et le traitement conçu comme aide apportée à la nature. Elle a été pour tous les philosophes une source inépuisable de notions et de références, dont les exemples les plus significatifs sont sans doute l'

aretè

,
empruntée par Platon à la médecine pour construire l'idée de vertu sur celle de santé et le système de classification dialectique inspiré de la méthode hippocratique qui est exposé dans le

Phèdre

[\[24\]](#)

. C'est également dans des écrits médicaux qu'Aristote découvrira la notion de *juste milieu*

, dont le vocabulaire se trouve dans l'

Ancienne médecine

, un traité qui a fourni en outre à Platon la comparaison du médecin et du pilote, origine de la catégorie des « arts du salut », qui servira à penser la compétence et surtout la compétence politique

[\[25\]](#)

En sens inverse, la philosophie apporte à la médecine, aux différents stades de son développement, la puissance de son appareil conceptuel innovant. Elle montre comment la nature, la causalité, la nécessité naturelle, l'erreur, l'accès au savoir par l'observation et par l'expérience peuvent être pensés. L'idée du déterminisme, d'un ordre du monde qui explique et garantit la régularité des phénomènes, de la valeur de l'observation et de la rigueur de l'interprétation de ce qui a été observé, pour s'en tenir à ces exemples, permettra à la médecine de se doter d'un cadre théorique et d'avancer encore dans la voie de la rationalité. Même si plusieurs écoles de médecine, dont celle de Cos, portent spontanément une grande attention aux questions d'épistémologie, on peut dire que la manière philosophique de penser le monde a largement contribué au dépassement de la démarche empirique et à la fondation la médecine en tant que savoir.

Là encore, des idées et des concepts franchissent la ligne de partage, passant cette fois de la philosophie à la médecine. La médecine [\[26\]](#) applique au régime l'idée de convenance et de conduite appropriée, venue de Platon et d'Aristote, et la proportion issue de l'

Éthique à Nicomaque.

L'héritage de la pensée ionienne, diffusé par Pythagore et Xénophane, les résultats de la philosophie présocratique et de ses efforts pour comprendre la nature du vivant, la notion même d'une « enquête sur la nature », dont Socrate nous dit dans le

Phédon

[\[27\]](#)

qu'il se passionnait pour elle du temps de sa jeunesse et dont le programme a été repris par le traité des

Chairs

de la collection hippocratique, apporteront un appui décisif au développement de la médecine et des domaines connexes qui lui permettront à terme de se transformer radicalement. Ces contacts incessants sont favorisés par le fait qu'à l'instar d'Hippocrate, les médecins sont très souvent philosophes et que les philosophes sont souvent médecins. Alcméon, présenté comme philosophe par Aristote

[\[28\]](#)

est un médecin, qui le premier définit la santé et la maladie. Empédocle, qui comme chacun sait ou croit savoir, se jeta dans l'Etna en laissant une chaussure au bord du cratère pour attester de sa disparition, est un philosophe pythagorien dont Galien parle comme d'un médecin, rival des Asclépiades de Cos et de Cnide. Diogène d'Apollonie est philosophe mais il est tout aussi actif en biologie et en médecine. Hippon et Philolaos sont philosophes et médecins, représentants de théories médicales. Rien d'étonnant dans ces conditions à ce que toute médecine ait été une philosophie et à ce que la fonction

éthique

en particulier ait été déléguée à la philosophie, ce qu'elle est finalement restée.

La véritable nature du *Serment d'Hippocrate*

En l'occurrence, le *Serment d'Hippocrate* est un moment de la philosophie pythagoricienne. Son énoncé est caractéristique de l'écriture pythagoricienne : il comporte, dans le texte grec, neuf articles appariés entre eux, selon le procédé stylistique dit « des anneaux imbriqués », qui est une tradition remontant à Pythagore lui-même. *An*

neaux imbriqués

signifie que l'article 9, le dernier, est à mettre en parallèle avec l'article 1, que le 8 est symétrique du 2, le 7 du 3, etc., l'article 5, qui est en position centrale et donc sans symétrie, représentant l'apogée du texte et en exprimant la *quintessence*

. Il dit ceci : « Purs et saints je conserverai ma vie et mon art », ce qui est le point suprême, l'*akmè*

(le sommet) de la pensée éthique des hippocratiques, avec l'invocation des valeurs de pureté (*hagnos*

) et de sainteté (*hosios*

) et de leurs deux grands champs d'application, la vie (*bios*

) et l'art (*technè*

). On voit aussitôt qu'on est là dans les normes et les principes et non pas dans un système de consignes. On remarque que le mot

pharmakon

occupe une place éminente : les lettres qui le composent sont juste au milieu de l'ensemble des 1333 lettres qui forment le texte du

Serment

, à cheval sur la 666^{ème}

, et on sait que *pharmakon*

signifie aussi bien remède que poison, c'est-à-dire en fait vie ou mort, à prendre non pas comme des contraires absolus mais comme les orientations opposées d'une même action, comme les extrémités d'un seul et même axe

[29]

Alors certes, le

Serment

énonce, comme le fait un code de déontologie, les comportements convenables du médecin et les interdictions qui s'imposent à lui. Plusieurs articles sont consacrés aux aspects contractuels de son entrée en fonction, à ses devoirs envers ses pairs (

horkisménois,

les

«

frères de Serment », en quelque sorte, succédant aux frères de sang

[30]

, puisque la principale fonction du

Serment

a été de protéger - outre la médecine elle-même - les familles détentrices du savoir médical lorsque l'enseignement s'est ouvert à d'autres par suite du trop petit nombre de descendants susceptibles de perpétuer la tradition : les Grecs ont aussi inventé l'idée de

désert médical

).

L'article 2 fixe les obligations envers la confrérie et les contreparties dues par l'impétrant au titre de la formation qu'il a reçue. Les suivants traitent de la pratique médicale et arrêtent un certain nombre de règles relatives à la conduite du praticien, en matière de chasteté et de secret (comme « pas d'œuvres amoureuses sur le corps des femmes, des hommes libres et des esclaves », article 7, et « secret sur ce qui est vu et entendu au domicile du malade », article 8). À travers la visite du médecin au domicile du patient, c'est en quelque sorte la médecine elle-même qui rencontre la cité dans sa dimension intime. Se déclinent alors, dans le lien entre le médecin et le malade, l'innocence et la pureté dont l'article 5 a fait des fins ultimes. Il faut surtout remarquer comment dans l'article 5, expression de la « quintessence », notre analyse se trouve confortée : il ne porte pas sur des *conduites* mais exclusivement sur des *valeurs* que le médecin doit viser, conjointement dans son existence (

bios

) et dans son art (

technè

). Les serments - plus ou moins éloignés du texte grec initial - que prêtent aujourd'hui les nouveaux médecins dans de nombreux pays du monde, alors même que l'action médicale est strictement encadrée par les lois, des codes et des règlements, correspondent justement à cette fonction

éthique

et non pas déontologique qui est déjà dans le texte hippocratique

Aucun article du *Serment d'Hippocrate* n'est réductible à son contenu déontologique, en effet.

Le Serment d'Hippocrate et les sources philosophiques de l'éthique médicale

Écrit par Jean LOMBARD (ancien élève de l'E.N.S, inspecteur d'académie, docteur d'Etat en philosophie)
Mardi, 07 Février 2012 00:00

Par exemple, l'article 3 en appelle au refus de « tout mal et de toute injustice » (*dèlèsei*

, avec l'idée de causer un dommage, et *adikiè*

) : il ne s'agit pas d'une consigne mais d'un précepte, de même qu'ensuite, dans l'article 4, ce n'est pas simplement en tant que gestes prohibés que sont condamnés la prescription de poisons ou de dispositifs de contraception (*pepson phtorion*

) et l'aide à l'interruption de la vie, mais en tant qu'ils sont incompatibles avec le grand principe *moral*

du respect de la vie. Il s'agit donc d'un choix éthique, d'une direction à suivre beaucoup plus que d'une réglementation à proprement parler

[\[31\]](#)

De même, la mention du régime (*diatèmasi*), toujours à l'article 3, renvoie à un concept clé de la philosophie pythagoricienne de la vie, et non à une indication pratique. Même l'article 6, qui ressemble bien, au premier abord, à une consigne digne de figurer dans un code - quand il dit « je ne pratiquerai pas l'opération de la taille, je la laisserai aux gens qui s'en occupent », ce qui vise en fait à interdire l'opération de la lithiase - est en réalité de nature éthique. Il signifie qu'un médecin digne de ce nom ne peut recourir à une pratique dangereuse et même, compte tenu des techniques de l'époque, barbare. Il s'agit donc plutôt, sans doute, d'exprimer une conception humaine de la médecine : il faut éviter autant que possible les souffrances les plus grandes si elles ne correspondent pas à un espoir raisonnable de guérison, et en l'occurrence cette opération était très souvent fatale [\[32\]](#). Le Ser

ment

énonce des consignes mais il ouvre surtout un

espace éthique

, équivalent, là encore, de l'espace

politique

, littéralement l'espace de la cité, un espace qui s'organise autour d'une liberté. Le

Serment

pose que c'est de la conscience de chaque praticien aux prises avec la complexité du réel que relèveront désormais les choix raisonnés par lesquels se définit l'exercice éclairé de l'art médical

[\[33\]](#)

. C'est chaque fois à la totalité du savoir, du savoir-faire, de l'expérience acquise et des idéaux du « royaume des normes » que le médecin aura à se référer, et pas seulement à des règles fondées sur l'étroitesse d'une situation et l'état momentané du savoir..

Ce n'est pas dans les seules indications du *Serment* que les médecins grecs trouvaient toutes les ressources nécessaires à leurs besoins d'éthique, mais plus largement dans le débat

Le Serment d'Hippocrate et les sources philosophiques de l'éthique médicale

Écrit par Jean LOMBARD (ancien élève de l'E.N.S, inspecteur d'académie, docteur d'Etat en philosophie)
Mardi, 07 Février 2012 00:00

d'idées qui dès l'origine a accompagné les avancées de la médecine. La lecture des différents écrits du *corpus hippocratique* montre bien qu'il existe une sagesse pratique du médecin grec, avec d'une part la capacité de délibération *éthique*

, bien sûr, mais aussi avec le respect de la morale qui vaut pour tout patient et tout citoyen, et qui revêt une importance plus grande encore pour celui qui a en charge la santé et la vie des autres hommes. La bonne conduite du médecin est décrite dans de nombreux traités (*Du médecin*

,
De la bienséance

, ou encore

Préceptes

) comme devant être conforme à des règles morales. Par exemple d'abnégation : « le médecin voit des horreurs, il touche des choses répugnantes, et à l'occasion des malheurs d'autrui, c'est lui qui recueille le chagrin »

[\[34\]](#)

, lit-on dans le traité

Des vents

. Règle de justice aussi : être également utile à tout malade, qu'il soit riche ou pauvre, libre ou esclave, viser la perfection et l'équilibre dans la relation avec l'ensemble des malades car, dit le traité

Du médecin

, « dans toutes les relations sociales il faut être juste ; les rapports du médecin avec ses malades ne sont pas de petits rapports, puisque les malades se soumettent à lui et qu'en présence de tout cela il lui faut une complète maîtrise de soi »

[\[35\]](#)

. Règle d'honnêteté, ensuite : dans

Préceptes

, l'honnêteté, c'est de ne pas accepter de soigner lorsqu'on ne pense pas avoir pour le cas qui se présente toute la compétence voulue. Le médecin doit rester, dit le texte, un « enfant de l'art » : outrepasser sa compétence, c'est commettre une forme spéciale d'injustice, un viol du contrat tacite qui relie le praticien au malade confiant

[\[36\]](#)

. L'humilité est aussi une vertu nécessaire au médecin : le traité

Épidémies

rappelle qu'il est le « serviteur de l'art » et non son maître : il doit rester soucieux de vérité et exigeant, en appeler si nécessaire à d'autres que lui et savoir reconnaître ses échecs ou son inexpérience

[\[37\]](#)

. On n'en finirait pas de recueillir dans le

corpus

les règles relatives à la conscience professionnelle, au « travail bien fait », au refus de toute négligence, à la douceur, à l'affabilité, au désintéressement, à la retenue, à la

bienséance

- et par bienséance, c'est-à-dire

ce qui convient

, il faut comprendre ce que la raison commande de faire. Il existe même plusieurs textes déconseillant au médecin toute « théâtralité », tout effet de mise en scène. Ce portrait du médecin antique idéal mériterait une longue étude

[\[38\]](#)

à lui tout seul, mais il sera de plus en plus conforme, en allant vers l'Antiquité tardive, aux idéaux du stoïcisme. Le médecin se décrira finalement dans des termes empruntés ou empruntables à Cicéron, à Épictète, à Sénèque, à Marc-Aurèle. C'est que l'exercice de la médecine suppose et en même temps génère une certaine sorte de sagesse.

L'éthique médicale, en ce sens, a bien été d'abord - et nous verrons jusqu'à quel point elle est demeurée - une province de la philosophie. Dès l'origine, c'est bien la philosophie que l'éthique médicale interroge et c'est aussi en termes philosophiques qu'elle s'interroge. Il est remarquable que l'éthique hippocratique ait débordé largement le domaine technique du soin. Le principe de la médecine grecque étant de rétablir l'harmonie du *cosmos*, l'éthique de ceux qui soignent a pour fin, comme les soins qu'ils dispensent, de rétablir une harmonie perdue :
« le *modèle*

médical

s'applique à tous les domaines régis par le rapport entre les parties et le tout »

[\[39\]](#)

. Surtout l'attitude éthique définie par les Grecs prend sa source dans l'engagement que représentait alors le serment lui-même, en tant que modalité particulière du *logos*.

La pire erreur de lecture qui peut être commise à propos du

Serment

serait porter attention à son seul contenu en oubliant l'essentiel, à savoir qu'il est un *serment*

, par lequel le médecin s'engage devant les dieux.

Prêter serment

a été en Grèce ancienne un acte fort, contrairement à l'idée très affaiblie que nous nous faisons à présent du fait de

promettre

En pratique, dans les facultés d'aujourd'hui qui ont maintenu formellement une prestation de serment, les nouveaux médecins déclarent surtout accepter par avance de se conformer à une sorte de *bonne conduite* du médecin au regard des lois et des règlements qui régissent la société, la cité et la médecine [\[40\]](#). Cet engagement est surtout d'ordre professionnel. En revanche le serment des Grecs est personnel : celui qui le prête accepte de lui lier son existence. Le lien créé avec la divinité invoquée est si fort que le seul fait de jurer authentifie par avance la qualité éthique ou épistémologique de ce que produira ensuite l'activité de celui qui a juré, comme le montrent les analyses d'Agamben dans *Le sacrement du langage, archéologie du serment*

[41]

Le neuvième et dernier article du

Serment d'Hippocrate

le dit explicitement : « si j'accomplis ce serment jusqu'au bout, qu'il me soit donné de jouir d'une vie et d'un art de bonne réputation auprès de tous les hommes, et pour toujours. Si je m'en écarte et me parjure, qu'il me soit donné tout le contraire ». Ce ne sont pas des paroles de pure forme, encore moins une promesse conformiste et molle. C'est un rapport quasi

mystique

qui est créé par le prononcé du serment, un lien entre l'humanité et la divinité. On sait par la loi de Gortyne, si bien étudiée par Michel Foucault dans

Leçons sur la volonté de savoir

[42]

qu'à un certain stade de la justice en Grèce, le fait de jurer, pour les justiciables mais plus curieusement pour le juge lui-même, ne garantit pas seulement qu'on dit la vérité, mais

constitue

la vérité même. Il en va de même pour la moralité et c'est pourquoi les divinités citées à l'article premier du

Serment

ne sont pas invoquées mécaniquement, dans une sorte de litanie, comme on pourrait le croire.

« Je jure par Apollon Médecin, par Asclépios (Esculape), par Hygie et Panacée, par tous les dieux et toutes les déesses, d'accomplir jusqu'au bout ce serment (

horkos

) et ce contrat écrit (

xugraphèn

), selon mon pouvoir et ma faculté de juger ». Ce sont des mots très forts. On a traduit ici par « pouvoir »

dunamis

, la puissance, celle du savoir médical, et par « faculté de juger »

krisis,

le jugement au sens de choix et de décision, des moments dont le texte veut manifestement souligner l'importance dans la pratique médicale.

D'autre part, celui qui prête le serment coïncide avec les dieux qu'il a d'abord invoqués. D'où l'intérêt de l'appel à *tous les dieux*, (*theous pantas*) intervenant comme un renforcement absolu, compte tenu des dieux nominativement désignés juste avant. Il y a aussi dans le texte un autre renforcement, relatif celui-là, du serment oral (

horkos

) par une signature au bas d'un écrit (

xugraphèn

). Apollon est cité comme fils de Zeus et surtout comme père d'Asclépios, car c'est ce en quoi il est médecin, en plus de son art de la divination exploité à Delphes et de sa qualité d'

alexikakos

Le Serment d'Hippocrate et les sources philosophiques de l'éthique médicale

Écrit par Jean LOMBARD (ancien élève de l'E.N.S, inspecteur d'académie, docteur d'Etat en philosophie)
Mardi, 07 Février 2012 00:00

, « celui qui éloigne le mal ». On sait que malgré sa grande beauté, Apollon a été plutôt malheureux dans ses amours. Laissant de côté ses autres déceptions, ne gardons que celle de ses nombreuses liaisons qui concerne la médecine. Sa maîtresse Coronis, une mortelle, est enceinte de lui mais il apprend qu'elle le trompe avec un mortel. Il envoie sa sœur

[Artémis](#)

pour fendre l'infidèle de ses flèches, mais il est pris de compassion pour l'enfant à naître et il l'arrache du ventre de sa mère au moment où le corps de celle-ci va être brûlé sur le

[bûcher](#)

funéraire. Cet enfant est Asclépios - né par une césarienne mythologique mais *post mortem*

, puisque c'est la seule césarienne alors connue, malgré la légende prétendument liée à la naissance de César : en fait

Caesar

est le surnom hérité par César d'un ancêtre né par une incision, *caedere*

signifiant inciser. Quoi qu'il en soit, Asclépios sera conduit par Apollon chez le

[centaure](#)

[Chiron](#)

, qui l'élèvera et lui enseignera la

[médecine](#)

.

En tête du *Serment*, Asclépios est invoqué comme héros d'une médecine puissante, qui condamne et qui sauve : comme on sait, il possédait le sang de la Gorgone Méduse qui lui donnait le pouvoir de tuer instantanément ou au contraire de sauver la vie et de ressusciter des morts. Asclépios eut quatre enfants, tous rendus illustres par leur lien avec la médecine : deux filles, citées dans le l'article 1 du *Serment*, Hygie, déesse de la santé, et Panacée, littéralement *celle qui guérit tout*,

et deux fils médecins, Machaon, mort en service à la guerre de Troie, et Podalire, ancêtre de la famille d'Hippocrate, qui naîtra à Cos à la 17

ème

génération de cette lignée. En Grèce ancienne, tout médecin rejoint en prêtant le

Serment

cette descendance des Asclépiades. Son adhésion est en ce sens pleine et entière et elle va bien au-delà d'un simple engagement professionnel.

Cela ne signifie nullement que les médecins de l'Antiquité aient été parfaits, pas plus que l'inflation du discours éthique d'aujourd'hui ne peut garantir la moralité des médecins qui le tiennent. On sait bien par les écrits hippocratiques à quelles erreurs, à quelles fautes, à quelles perversions même, la médecine grecque a eu à faire face. Le livre *Préceptes*, par exemple, comporte une liste des différentes formes de charlatanisme qui avaient cours

[43]

. De nombreux textes mentionnent aussi la cupidité légendaire de certains médecins. Dans *Les Oiseaux*, Aristophane met dans la bouche d'un personnage une raillerie significative contre Apollon, le patron des médecins : « qu'il aille guérir, puisqu'il est guérisseur, et qu'il est payé pour ça »

[44]

. Un autre signe indirect est que Soranos d'Ephèse, inventeur de la gynécologie, médecin admirable par son humanité, comme en témoigne son magnifique traité des *Maladies des femmes*, utilise à propos d'Hippocrate le mot *aphilarguros*, « celui qui n'aime pas l'argent », et c'est à l'évidence pour souligner le caractère trop rare et d'autant plus exemplaire de la possession de cette qualité. L'ignorance de certains médecins est aussi soulignée dans plusieurs textes et il s'agit de cette ignorance particulièrement grave qu'on peut reprocher à des détenteurs du savoir. La critique de la connaissance, théorique ou effective, est du reste une constante dans la médecine hippocratique.

On trouve aussi nombre d'exemples d'actes médicaux qui sont contraires aux dispositions du *Serment*

, comme des avortements de « convenance », c'est-à-dire non justifiés par des raisons médicales. Ainsi le traité

De la nature de l'enfant

dénonce un médecin qui a assisté une courtisane dans une tentative d'avortement faite parce que la poursuite de la grossesse aurait pu gêner son activité

[45]

. Platon, observateur avisé de la médecine grecque, ne se prive pas non plus, à diverses reprises, de mettre en cause des pratiques dont il a pu avoir connaissance. Par exemple la médecine

excessive

, celle qui veut soigner à tout prix et contre tout bon sens, comme dans le cas bien connu d'Hérodicos de Sélymbrie, sur lequel il revient plusieurs fois. Cette médecine abusive qui s'acharne

[46]

n'est plus, dit Platon dans la *République*

, qu'« une méthode d'élevage appliquée à la maladie ». Ce thème rejoint par certains côtés celui de la cupidité : dans un passage célèbre du

Politique

, Platon décrit par quelles horreurs doivent passer des patients que les médecins veulent absolument sauver : « ils les maltraitent, les incisent et ils brûlent leurs chairs » et ils exigent du malade, en compensation, « des versements qui sont de vrais tributs », nous dirions des honoraires disproportionnés. « Pour finir », continue Platon, « ils acceptent une rémunération des parents ou des ennemis du malade pour le faire périr »

[47]

Face à cette réalité attristante, l'éthique médicale antique, dont le *Serment* définit le cadre, apparaît d'autant plus nettement comme une éthique *totale*

, qui s'appuie une philosophie de la vie et de la mort, les deux extrêmes entre lesquels la médecine établit son empire. Faire naître et rendre possible la vie ou au contraire l'empêcher, faire bien mourir ou au contraire s'interdire de faire mourir : on reconnaît là les deux grands problèmes, autour de la procréation et de la fin de vie, qui sont encore au centre des débats éthiques contemporains.

Éthique de la vie

C'est en tant que proclamation d'un idéal favorable à la vie, en tant que guide qui trace et organise autour de cet idéal les grandes orientations du soin humain que le *Serment d'Hippocrate* est resté à jamais un principe humaniste universel, moralement incontestable. Cependant il n'allait pas du tout dans le sens d'un consensus social et c'est justement de son irruption comme idéal indépendant de la pratique dominante, c'est-à-dire des *mœurs*, qu'il tient sa valeur néanmoins appelée *morale*. Quoi qu'il en soit, c'est sur cette affirmation de la valeur en quelque sorte absolue de la vie et sur l'idée qu'on se fait de la vie et de la mort que toute l'éthique va désormais se construire, directement ou indirectement.

Si nous reprenons ce processus depuis son origine, nous voyons que nombre de penseurs antiques ont condamné l'avortement à la suite des Pythagoriciens, qui les premiers avaient vu dans le fœtus un être humain, en tant que tel à protéger. Il faut bien comprendre cependant que cette thèse allait complètement à contre-courant des conceptions populaires et de l'état des mœurs de l'Antiquité. L'infanticide était une pratique très répandue chez les Grecs et chez les Romains et il est évident que dans un contexte où l'infanticide est toléré, *a fortiori* tuer un fœtus ne pose pas de problème moral. Aussi semble-t-il logique que l'avortement ait été une pratique très courante, en liaison avec quantité de motivations qui situent bien le niveau de la réflexion éthique dominante. Dans la haute société grecque ou romaine, les femmes appréhendent de voir leur beauté mise à mal par une grossesse. Il peut s'agir également d'un choix de vie, d'un désir de conserver sa liberté, la tâche d'éduquer ses enfants étant perçue comme trop contraignante. Une autre raison d'avorter est le souci d'éviter les dépenses liées à l'éducation d'un enfant. On décide aussi de pratiquer l'avortement afin d'éviter une descendance qui aurait toutes les chances de compter des sujets faibles ou débiles, donc à la charge de la cité par la suite. Il peut s'agir également d'une raison liée à la régulation de la natalité, importante dans les cités grecques, petites villes-états où la pression démographique peut devenir rapidement trop forte. Faute de pouvoir imposer un contrôle des naissances au sens moderne du terme, les cités semblent avoir favorisé une natalité « adaptée », laissée à l'initiative privée, c'est-à-dire en pratique à l'avortement ou à l'infanticide décidé en famille.

L'avortement est aussi, dans l'Antiquité comme aujourd'hui, le moyen que propose la médecine pour protéger la future mère d'une grossesse difficile et d'un danger pour sa santé ou pour sa vie. La distinction de l'avortement thérapeutique et de toute autre sorte d'avortement établit une frontière nouvelle en séparant ce que le médecin peut faire en faveur de la vie, de façon directe, par les soins qu'il prodigue, ou bien de façon indirecte, en supprimant une vie possible pour sauver une vie existante, et toutes les autres manières, jugées inacceptables, de renoncer à la vie ou de la détruire, qui lui sont interdites. Or ce parti de la vie a surgi brutalement. L'article 4 du *Serment* sur l'interdiction des prescriptions d'abortifs [\[48\]](#) est une avancée soudaine, une rupture éclatante avec le quasi *état néant*

de la moralité qui prévalait jusque-là. On remarque ici trois choses essentielles. Premièrement, le caractère en quelque sorte sacré ou tout au moins éminent de la vie est constitué en tant que norme bien avant l'apparition du christianisme et indépendamment de lui, dans une perspective éminemment humaniste. Ce n'est que bien plus tard que l'éthique médicale recevra les apports de la morale judéo-chrétienne puis des Lumières. Deuxièmement, ce n'est pas une extension du savoir médical qui a conduit à une exigence éthique plus grande, mais c'est cette exigence, au contraire, qui a été posée d'abord, comme un appel, une référence nouvelle à un idéal que le savoir et la pratique des médecins auraient désormais à faire leur. Troisièmement, en Grèce ancienne, ce n'est pas à la médecine, ni à la cité en tant que telle, c'est-à-dire au pouvoir politique, qu'il revenait de fixer des règles du bien et du mal en matière de santé et de soin, mais à une sorte d'évaluation du monde, à une méditation nouvelle sur la valeur de l'existence et sur le prix des choses qui s'est appelée la *philosophie*

Métaphysique de la naissance

On peut même dire, plus précisément, que l'éthique a supposé d'abord une métaphysique. Les valeurs qui s'expriment dans le *Serment d'Hippocrate* par l'interdiction de l'avortement sont la conséquence directe de l'affirmation de l'existence de l'âme et de sa présence ou non dans le fœtus. L'idée qu'une vie fœtale vaut une vie adulte va envahir rapidement le champ de l'éthique médicale et y instaurer une controverse qui ne cessera plus. Dès l'origine, Platon et Aristote, qui sont chacun à leur manière héritiers du pythagorisme, abordent différemment la question de la vie naissante. Platon croit à une immortalité

personnelle

: il accepte la dualité de l'âme et du corps et l'idée de la transmigration des âmes, mais il se sépare du pythagorisme par la définition qu'il donne du début de la vie, qui est pour lui moment où l'âme commence son séjour dans le corps. Or cet évènement, dit Platon en substance, ne se produit pas

avant la naissance

, mais

à l'instant de la naissance

. De ce fait, le fœtus n'a pas d'âme, il est un corps en attente d'âme, il est dans la situation évoquée dans la

République

avec la scène d'incarnation que rapporte Er le Pamphilien

[\[49\]](#)

. Détruire le fœtus n'est donc pas tuer un être humain et dès lors l'avortement ne pose pas de problème sur le plan

moral

C'est à partir d'une conception toute différente de l'âme et du corps qu'Aristote va introduire une exigence supplémentaire. Le texte majeur sur ce point se trouve dans la *Politique* :

« l'avortement sera pratiqué avant que vie et sensibilité surviennent dans l'embryon : le caractère respectable ou au contraire abominable de cette pratique sera déterminé par l'absence ou la présence de la sensibilité ou de la vie »

[50]

. Ce passage annonce plusieurs changements importants qui sont à rapprocher de la conception aristotélicienne de l'âme comme « forme du corps » : cette thèse modifie la représentation que l'on peut se faire de la grossesse, puisque l'âme et le corps

[51]

sont une substance unique et apparaissent au fil d'un même processus. L'avortement est donc réglementé en fonction de ce statut nouveau de l'embryon. Il n'est défini comme acceptable qu'avant l'apparition de la « vie végétative », ce qui correspond au quarantième jour de la grossesse

[52]

. Selon la science grecque de l'époque, le sperme fait coaguler le sang de la femme et ce processus dure au moins quarante jours. L'intervention qui est faite au cours de ce délai empêche donc simplement la conception, alors que celle qui a lieu après interrompt la vie. La différence est considérable. L'application de ce principe est à l'origine de pratiques qui ont traversé les siècles. En ce sens, Aristote a défini une première réglementation en la matière et en même temps ouvert la voie à une éthique restrictive, où la liberté est encadrée par la loi de la cité, elle-même fondée sur l'évolution des savoirs..

Avec les différents courants du stoïcisme, toutes ces positions vont se trouver de nouveau débattues. Un courant soutient que l'avortement est toujours blâmable, à quelque titre qu'il soit décidé. Un autre, plus répandu, va reconsidérer, au contraire, l'interdiction de l'avortement et l'autoriser sous réserve de l'application du principe aristotélicien, désormais accepté, de la « date limite ». On voit bien, là encore, que la morale a trouvé sa source dans des conceptions scientifiques et philosophiques. Par exemple, Sénèque estime que la vie humaine commence au moment précis où se produit le premier souffle [53]. En effet, la respiration marque l'entrée du nouvel être dans le *pneuma* universel et la mort est un arrêt du souffle signifiant au contraire la cessation de cette participation. Dans un tel système, c'est à l'instant de la naissance que, sous l'effet de l'air froid et de la tension qu'il provoque, l'âme devient elle-même. Il s'ensuit que, tout comme chez Platon, le fœtus n'a pas d'âme : ontologiquement, il est une *plante*

et l'avortement est donc autorisé. On voit, à partir de ces quelques éléments, qu'au moment où l'héritage de la Grèce passe au monde de la Rome chrétienne, les termes du questionnement *éthique*

sur la vie naissante sont à peu de choses près ce qu'ils sont maintenant. On note également qu'ils portent déjà la marque de la divergence entre deux conceptions de l'éthique, en fonction de la place qui est accordée au libre choix des hommes, divergence qui s'aggraverait considérablement dans le débat moderne.

Métaphysique de la mort

Ce clivage se retrouve dans l'éthique de la mort qui, tout autant que celle de la vie, va relever, en Grèce ancienne, de la philosophie. La première pensée antique de la mort s'était construite autour du sentiment populaire de déploration de la condition mortelle, à partir de la crainte du trépas dont la poésie homérique était l'écho. La mort était pour les Grecs le passage du monde des vivants au redoutable et invisible territoire où habitent *oi thanontès*, « ceux qui ont fini ». Platon hérite de cette mort grecque archaïque, qui est encore présente à son époque dans les rites funéraires, mais il la rationalise :

thanatos

va se ramener alors à

apallagè

, la séparation, lire la séparation de l'âme d'avec le corps, dans la ligne du pythagorisme. La rupture est que Platon redéfinit la mort à partir de l'idée non plus d'une

présence

mais d'une

absence

des morts. Il la pense comme un

départ

, et en cela il contredit d'une manière radicale la tradition archaïque qui voulait que les morts continuent de vivre d'une autre manière : les rites étaient justement accomplis pour les apaiser et pour se concilier leurs bonnes grâces. Le progrès du

logos

est de substituer à ces rites une certaine idée du sens de la mort à partir d'une théorie de l'âme, dont on sait la place qu'elle va tenir dans la pratique philosophique elle-même. Deux formules du

Phédon

sont révélatrices : « ce qu'on appelle mort, c'est entre âme et corps le fait d'être délié et mis à part » et d'autre part « ceux qui mettent le plus de zèle à délier l'âme ce sont les philosophes ». Et c'est le fait de réaliser de son vivant « ce déliement et cette mise à part qui constituent l'exercice même de la philosophie »

[\[54\]](#)

, selon la formule du

Phédon

Mélètè thanatou

devient la devise philosophique par excellence. « Se préparer à la mort » veut dire en fait s'exercer à penser, au sens platonicien des termes, où penser c'est parvenir par l'exercice de l'intellect, à séparer l'âme du corps.

Les vues d'Aristote vont être là aussi tout à fait différentes de celles de Platon, toujours en raison de la thèse de « l'âme informante » [55]. L'âme est la forme du corps : elle ne lui préexiste pas, elle ne lui survit pas, elle en est contemporaine, elle en est le principe immanent d'animation, ce qui conduit à rejeter toute idée de réincarnation. Aristote ne laisse à l'homme mortel aucune espérance de survie personnelle. De ce fait, le suicide et l'euthanasie apparaissent comme des sauts dans le néant et ils sont en conséquence totalement proscrits. Les épicuriens définiront à leur tour la mort comme une dissolution complète et la pensée stoïcienne soutiendra que la mort n'est ni bonne ni mauvaise, qu'elle est un « simple effet de la nature » [56]. Ces conceptions conditionnent directement la manière de juger le suicide et l'euthanasie et elles déterminent par avance les grandes options morales, qui à leur tour infléchissent et redessinent l'éthique médicale.

Il faut garder à l'esprit, cependant, que l'éthique grecque, tout en recouvrant globalement le même champ d'interrogation que l'éthique moderne, s'applique à un système de soins dont les développements techniques sont évidemment très limités. Ainsi, ce que nous appelons *réanimation*

n'était pas concevable, même si le vocabulaire lui-même existait

[57]

. Un certain nombre de questions actuelles sont absentes du débat antique parce qu'elles ne correspondent à aucune pratique effective. De la même façon, les conceptions de la mort antique n'incluent aucun des critères modernes et l'idée de mort cérébrale et la notion de *coma*

, en dehors de son sens originel de *sommeil profond*

, sont totalement inconnues. Seule existe, sous l'influence de la description aristotélicienne de l'âme, la notion encore vague

[58]

d'
état
végétatif

. La plupart des interrogations éthiques modernes, liées à la chirurgie de pointe, au don d'organes, etc. ne sont même pas imaginables. Une autre différence, non moins importante, est l'absence dans le monde gréco-romain d'un cadre législatif de l'action médicale qui serait comparable aux dispositions de nos règlements et de nos codes.

La mort volontaire : suicide et euthanasie

Deux questions essentielles relatives à la vie et à la mort humaine, le suicide et l'euthanasie, occupent néanmoins toute la pensée antique et forment ensemble, pour l'homme grec ou romain, un espace de liberté où se concrétisent les options philosophiques parmi lesquelles chacun peut exercer sa faculté de choix. Il est manifeste qu'une éthique occidentale du suicide est née de la pensée grecque de la valeur de la vie - entendons de la vie comme existence, comme *bios* et non simplement *zôè*, car c'est la Grèce qui, pour l'Occident, a défini, pratiqué et en quelque façon imposé cet écart essentiel entre la vie « naturelle » (

zôè comme dans zoologie) et cette autre chose qu'on nomme « existence »

(
bios

comme dans biographie). Cette *existence*

peut être aimée ou non, sembler digne d'être vécue ou non et par conséquent elle peut être, dans le monde plutôt permissif de la Grèce ancienne, conservée ou quittée. La notion d'un « prix de la vie » est commune aux deux problématiques du suicide et de l'euthanasie. C'est à elle que se réfère Socrate dans le

Phédon

, quand il explique à Cébès que c'est la même chose de se donner la mort en « se rendant à soi-même ce service » ou bien de s'en remettre à « un bienfaiteur étranger »

[\[59\]](#)

. Socrate a remarqué cette anomalie : le même geste, jugé acceptable dans l'euthanasie, passe pour impie dans le suicide. Cette question est abordée dans le dialogue serré et palpitant qu'est le

Phédon

après l'avoir été dans certains passages de l'

Apologie de Socrate

, où la mort de Socrate en exécution d'une sentence judiciaire finit presque par relever, en raison des circonstances, d'une espèce de logique du suicide. Le suicide apparaît d'abord comme une faute dans la mesure où il contrevient aux thèses orphiques et pythagoriciennes sur le caractère sacré de la vie. Dans le

Phédon

, Cébès dit avoir entendu Philolaos, un pythagoricien notoire, soutenir qu'il « n'est pas permis

de se donner la mort ».

En réalité, au fil des dialogues, le point de vue platonicien va se modifier. Dans la *République*, le suicide sera jugé acceptable et même recommandé dans un certain nombre de cas, par exemple pour les victimes d'une affection chronique invalidante : lorsqu'on souffre d'un mal incurable ou d'une infirmité irréversible, il ne faut pas, dit Platon, « tirer en longueur le jour de se donner la mort »

[\[60\]](#)

. La responsabilité de la médecine est engagée si elle va au-delà des limites qui lui ont été assignées : on lit dans la

République

qu'Asclépios a révélé la médecine pour soigner par des moyens éprouvés, tels que « drogues ou résections », des malades « en bon état corporel mais affectés d'un mal local »

[\[61\]](#)

, et non pas pour traiter « les corps dont l'intérieur est gâté par la maladie » avec « un régime d'épuisements et d'arrosages de détail ». Un tel régime est tout juste bon à assurer, dit Platon, « une longue et misérable existence », au détriment de l'intérêt individuel et collectif. La mort apparaît ainsi dans un certain nombre de cas comme une issue permise, honorable, ou même raisonnable. Se dessine alors un

bon suicide

, celui par lequel son auteur prend la responsabilité de quitter une vie qui le rend malheureux ou lui apporte une souffrance. Le suicide sera jugé excusable dans l'œuvre tardive de Platon que sont les

Lois,

sous réserve de correspondre à une infortune gravissime, mais qu'il revient après tout à chacun de définir. L'existence d'une âme qui survit au corps, d'une perspective après la mort n'est de toute évidence pas sans lien avec cet assouplissement : espérer une survie personnelle au-delà de la mort modifie de façon radicale le prix consenti pour conserver la vie présente.

Là encore, Aristote va adopter un point de vue opposé : la conception aristotélicienne de l'âme comme forme du corps et disparaissant par conséquent avec lui conduit logiquement à une interdiction complète du suicide. Dans deux passages de l'*Éthique à Nicomaque*, Aristote soutient qu'il n'est pas moralement permis à un homme, même incurable, même gravement handicapé, de quitter volontairement la vie. La question est étudiée, ce qui n'est pas innocent, dans le chapitre consacré aux injustices que l'on commet à l'égard de soi-même

[\[62\]](#)

. Celui qui recourt au suicide mérite d'être blâmé pour avoir agi contre la vie, c'est-à-dire contre la nature, et en même temps pour avoir oublié ses devoirs de citoyen. On retrouve ici l'argument platonicien retourné : choisir de rester en vie, c'est être aussi longtemps que possible utile à la cité. Et surtout, naturellement, il n'y a rien après la mort. On voit ici sur un exemple précis comment Aristote, en définissant un art de vivre complet qui régit toutes les décisions de l'existence, y compris dans ses aspects les plus strictement individuels, contribue

à instituer cette lignée de l'éthique que Ruwen Ogien appelle maximaliste. Dans le maximalisme, la morale présente des idéaux de perfection humaine auxquels nous devons tendre et nous avons donc des devoirs non seulement envers autrui mais aussi envers nous-mêmes. Au contraire dans le minimalisme « le monde moral, moins envahissant, se limite au souci d'éviter de nuire délibérément à autrui ».

Cette alternative minimaliste [63], plus soucieuse de la liberté des individus, semble bien être restée prédominante dans l'éthique grecque. Pour les Stoïciens, par exemple, la vie et la mort sont de ces choses qui « ne dépendent pas de nous », des choses *indifférentes*

. Néanmoins, la mort volontaire se justifie et peut être jugée conforme à la raison dans le cas d'une extrême souffrance, quand la vie a perdu de son sens ou quand on n'est plus en mesure d'accomplir ses devoirs ou de vivre en honnête homme. Dès l'ancien stoïcisme, on a considéré qu'une bonne mort peut être celle d'un homme qui décrète librement de quitter la vie. « Il peut convenir à des gens heureux de quitter la vie et inversement à des malheureux d'y rester », disait Chrysippe en ce sens

[64]

. Il y a un suicide appelé *suicide philosophique*, réservé au sage, qui y voit comme un devoir envers lui-même. Ce suicide heureux, en quelque sorte, a un sens précis : il est le signe du règne de la raison. Le stoïcisme s'affirme là comme une doctrine de la liberté et on sait combien le suicide a pu être admiré dans l'Antiquité et la place que tiennent dans la mémoire collective Thémistocle, Diogène, Démosthène, Empédocle, Démocrite, Caton, Brutus, Antoine, Cléopâtre - et bien entendu Pythagore lui-même.

Vivre et mourir selon la nature

Il est vrai que la médecine, en un sens, ne nous semble pas directement concernée par cette question du suicide. Un grec se donne la mort tout seul, par le poison, en se jetant dans le vide ou en utilisant une arme, et les raisons liées à l'état de santé ne sont pas les plus fréquentes. La motivation tient davantage à une conception de la vie, à un ressenti de la qualité du vécu : il s'agit « non de vivre mais de vivre bien », dit Sénèque dans une des plus célèbres de ses *Lettr es à Lucilius*.

On sait d'ailleurs que le mot *euthanasie*

avait en Grèce ancienne un sens très différent de celui qu'il a aujourd'hui, où il désigne le fait de procurer une mort indolore et où il traduit, au fond, le caractère insupportable de la mort pour les vivants, le refus d'une déchéance incompatible avec « l'image lisse jeune et bien nourrie que nous nous faisons de l'homme et de ses droits ». Aujourd'hui, le débat sur l'euthanasie « pose en clair la question : quand et comment, au nom de l'idée qu'on se fait du bonheur, peut-on tuer quelqu'un ? »

[\[65\]](#)

. Mais

euthanasie

, contrairement à

déontologie

, est un terme authentiquement grec, qui se rapporte à l'origine à l'état de la personne malade à l'approche de la mort et qui n'est pas corrélé avec l'action médicale, même si les drogues à effet apaisant étaient déjà connues au V

ème

siècle avant J.-C. En grec

euthanasie

s'emploie pour désigner toute action visant à procurer une libération, une fin heureuse. Dans ce sens antique, la question qui se pose est de savoir si le sujet quitte la vie dans la plus grande paix possible.

Même si les Grecs n'avaient pas comme nous *hospitalisé* la mort, ils avaient introduit le principe de *non intervention* en cas de maladie incurable. Un des principes de la médecine hippocratique est de savoir *ne pas soigner*

, ou plus précisément ne pas

traiter

. D'abord, tout art doit reconnaître ses limites et il est clair que certaines maladies sont hors de la portée du pouvoir médical. Traiter un patient dont on sait d'avance que le mal est inguérissable peut aggraver sa souffrance et faire naître en lui des espoirs qui seront déçus. Il existe des situations où l'art ne pourra pas s'opposer à la nature : lorsque la maladie est en quelque sorte pleinement conforme au dessein de la *physis*,

il est indigne de l'art de prétendre lui substituer un autre plan. Une toute première forme d'

euthanasie passive

est donc l'application à ce genre de cas du principe « ne pas nuire » proclamé par les grands textes éthiques, au nombre desquels l'article 3 du

Serment

qui

recommande de « s'abstenir de tout mal ». En vertu de cette abstention, la décision de ne pas intervenir, le refus de soins si on veut l'appeler ainsi, ne rendent le médecin antique passible d'aucune sanction. Le décès d'un patient qui n'aura pas été pris en charge ne pourra être reproché à personne. L'absence de soins, en ce sens, est admise, qu'elle soit demandée par le patient ou décidée par le médecin.

Laisser mourir

et

se laisser mourir

ne sont pas tenus pour des équivalents de tuer et de se tuer et de ce point de vue la notion d'*euthanasie passive*

n'est guère différente de ce qu'elle est devenue depuis, à ceci près qu'elle ne porte évidemment pas, en Grèce ou à Rome, sur l'interruption des procédures maintenant courantes de maintien en vie. L'euthanasie passive des Grecs est une acceptation de l'ordre des choses.

L'euthanasie dite *active*, interdite en principe par l'article 4 du *Serment* qui protège la vie, est cependant pratiquée et elle relève de la conscience du médecin. Rien ne s'oppose à ce que celui-ci administre une drogue mortelle à son patient qui souffre, s'il n'existe pas d'espoir de guérison. Malgré les dispositions du

Serment

et malgré l'autorité globale qui est reconnue à ce texte, il semble qu'il ne se soit guère élevé de voix en Grèce - ou à Rome avant l'époque chrétienne - pour insister sur la nécessité de respecter l'interdiction de l'euthanasie. Il en va de même pour ce que nous appelons à présent le

suicide médicalement assisté

, qui est en fait une euthanasie où est simplement changé l'agent d'exécution. Les questions de la mort volontaire confirment que l'exercice de la médecine antique a été soumis à une éthique fondée sur une philosophie de la nature et sur l'exercice éclairé du jugement. Le devoir du médecin n'est pas toujours d'aller contre la nature quand son dessein est inéluctable, ce que l'art du pronostic, si important chez Hippocrate, permet de deviner. Ainsi s'éclaire le sens du précepte « ne pas nuire ». Nuire signifie en fait

aller contre la nature

, ce qui s'applique tout aussi bien, selon le cas, à la conservation de la vie ou à son interruption.

Pensée antique et questionnement moderne

Tel est, dans ses grandes lignes, l'édifice humaniste qui a été construit par la médecine et par la philosophie de l'Antiquité. Cet héritage nous concerne-t-il encore, répond-il aux besoins de la *technè*

médicale d'aujourd'hui ? Ou bien doit-il,

Serment d'Hippocrate

en tête, laisser la place à une réflexion plus « moderne » ?

Nous avons vu que la pensée grecque peut éclairer parfaitement la problématique générale de la contraception et de l'aide à la procréation d'une part, et celle de la fin de vie d'autre part. L'éthique grecque permet une différenciation morale entre plusieurs sortes de contraceptifs : ceux qui empêchent l'ovulation, ceux qui empêchent la conception (spermicides, diaphragmes, préservatifs) et ceux qui empêchent l'implantation de l'embryon. Tout dépend du statut accordé à l'embryon puis au fœtus et de la définition de la grossesse, notions que l'Antiquité avait réussi à penser. Le médecin antique disposait de tout ce dont il avait besoin pour prendre une décision éclairée. Aussi bien, ces situations devaient être assez courantes, puisque la loi antique n'interdisait ni la contraception ni l'avortement et qu'une appréciation de la demande en fonction de l'état de santé et des motivations de la patiente d'une part et des convictions du médecin d'autre part était donc possible. Cela constituait une authentique situation *éthique*, par opposition à l'application de règles déontologiques. L'éthique grecque a considéré qu'il était possible et parfois même recommandé de désobéir en affirmant sa liberté de choix, du moins chaque fois qu'autrui ne risquait pas d'en pâtir. C'est le propre de l'éthique de mettre en doute une norme au nom d'une autre que l'on juge supérieure dans tel ou tel cas précis.

Cependant, l'éthique grecque n'avait pas le moyen de penser par avance tous les sujets, par exemple la fécondation *in vitro* et le transfert d'embryon, qui étaient inimaginables. On voit bien, dans la controverse à rebondissements sur les *mères porteuses*, que jamais la liberté humaine devant la procréation n'avait atteint un pareil degré. La technique dite des

mères porteuses

induit potentiellement l'existence de cinq parents : le père et la mère sociaux, si joliment dénommés le couple « d'intention », le père et la mère génétiques et la mère dite *gestatrice*

. On atteint ici un seuil inhabituellement élevé de déconstruction de l'organisation humaine, puisque les notions de famille, de maternité, de paternité, de filiation sont modifiées

simultanément. Ni le

Serment d'Hippocrate

ni l'éthique médicale antique ne peuvent donner d'armes pour affronter les problèmes soulevés par ces extraordinaires avancées de la biologie et de la génétique.

Mais on observe aussi que le monde moderne n'en fournit pas non plus et qu'il échoue régulièrement à dégager des *consensus*, s'en remettant à d'incessants débats débouchant sur des *avis* aussitôt controversés, car certains progrès de la biomédecine prennent de court non seulement les repères moraux des hommes mais leurs représentations du monde. L'Antiquité convoquait dans ce cas la pensée platonicienne, aristotélicienne, épicurienne ou stoïcienne, etc. L'éthique moderne, *a fortiori*

la bioéthique, n'a guère d'autre repère que la philosophie pour penser l'humain dans un subit changement du monde et on ne voit vraiment pas ce que pourrait lui apporter sur ce point une rupture avec la raison médicale antique, dont le futurisme est établi.

L'éthique grecque peut être interrogée de la même manière sur les questions modernes de la fin de vie et de la mort volontaire auxquelles, nous l'avons vu, toute l'Antiquité a porté un intérêt passionné. Partout dans le monde, ce qu'on appelle le droit de mourir s'exprime à présent dans des pratiques et des conceptions très variables. Aux États-Unis, par exemple, le droit à l'assistance au suicide a connu une histoire à rebondissements. Il avait été rejeté par la Cour Suprême en 1997 mais l'état de l'Oregon a établi une loi qui autorise un malade à demander à son médecin, selon une procédure précise, de lui prescrire - mais non de lui administrer - des produits lui permettant de quitter la vie. Cette disposition exige entre autres conditions la signature de deux autres médecins attestant que le malade est condamné à une échéance de six mois. Par la voix de son comité d'éthique, l'*American Medical Association* s'était prononcée contre une telle possibilité, où elle voyait une brèche ouverte dans le devoir d'« assistance » qui lie le médecin à son patient. Dans toute cette affaire, les partisans de l'idée d'un *droit de mourir*

avaient repris globalement les analyses de Hume, pour qui mourir est en effet un droit pour celui qui endure une infinie souffrance, et de Stuart Mill, qui voit dans le suicide une décision personnelle liée à une peur de la mort qui fait partie de la vie.

Or ces points de vue ont été ceux de la philosophie antique jusqu'à la fin de l'Empire romain. On les trouve chez Sénèque sous la forme d'une justification du *bien mourir* par le souci d'éviter de *vivre*

mal

reste, l'

euthanasie d'abstention

faisait partie aussi, comme nous l'avons vu, de l'éthique du médecin grec, indépendamment du

Serment

, qui n'interdit pas l'abstention elle-même mais seulement la prescription de produits létaux ou le conseil qui pourrait orienter le malade vers leur usage. Sur la limite si fragile qui sépare les deux formes, l'une

active

et l'autre

passive

, de l'euthanasie, l'hésitation et le doute de l'éthique moderne sont la réplique parfaite de ceux du monde antique. L'euthanasie

passive

a ses racines dans l'univers hippocratique. Les médecins de l'Antiquité se refusaient à faire durer une vie sans espoir et c'est un sujet sur lequel il semble qu'il ait existé, malgré quelques excès médicaux évoqués par Platon

[\[66\]](#)

, un accord véritablement général. Les médecins ont eu vis-à-vis de leurs patients une liberté d'appréciation qui préfigurait les modalités modernes l'interruption de soins. Face à cette question, l'éthique moderne et celle d'un médecin « hippocratique » ne sont guère différentes. En ce qui concerne l'euthanasie

active

, le lien avec l'Antiquité est évidemment moins net. En Grèce et à Rome, euthanasie voulait encore dire

mort heureuse

. Le recours à la « médecine des temples » pour la fin de vie reste fréquent dans toutes les cités grecques, même de la part des représentants de la médecine rationnelle : il y avait donc des accommodements avec la maladie et avec la mort et un médecin grec qui ne se sentait pas entièrement lié par cet aspect du

Serment

aidait sur sa demande son patient à mourir, si son cas était désespéré et sa souffrance intolérable.

L'Antiquité, en tout cas, a pensé la mort comme étant une délivrance et elle a offert par avance à la modernité une idée positive du droit de mourir et du devoir de laisser mourir puis par extension de faire mourir. Sur bien des points, la pensée antique avait anticipé sur des règles et des principes dont la valeur a été beaucoup plus tard découverte ou redécouverte. En fait - mais ce serait le sujet d'un autre exposé - même si le *maximalisme* s'est construit plutôt sur l'aristotélisme et a été relayé bien plus tard par la morale kantienne, l'Antiquité a surtout créé l'éthique *minimaliste*, qui retient pour principe le seul souci de ne pas nuire à autrui. On retrouve ici l'idée du « ne pas nuire » dont les hippocratiques avaient fait un précepte essentiel du

Serment

. Il est bien vrai que c'est le maximalisme qui est moderne et que c'est au contraire le minimalisme, où la liberté humaine trouve pleinement à s'exercer, qui est un legs antique.

Ruwen Ogien montre dans

La vie, la mort, l'État

[67]

que

même dans les sociétés dites

libérales

l'État intervient « par la menace et par la force », pour encadrer la vie, la mort, la procréation, pour faire régner des normes universelles et interdire des crimes qui pourtant seraient « sans victimes » : la mort assistée, la gestation pour le compte d'autrui, l'aide à la procréation pour tous, le clonage reproductif ne causent de tort à personne.

Éthique, bioéthique, *biodéontologie* ...

Mais l'éthique est souvent dessaisie de ces questions au profit de la déontologie, qui substitue la consigne à la délibération. Certes, les *avis de comités d'éthique* sont nécessaires, du fait qu'aucun acteur du soin ne peut à lui seul maîtriser la totalité des savoirs et des éléments de réflexion en cause. Les avis du

Comité National d'Éthique

, par exemple, se situent à la jonction des techniques biomédicales, des idéaux et des normes morales

[68]

et ils expriment parfaitement l'interpellation du savoir et du pouvoir au nom du devoir dont nous avons parlé. Il est d'ailleurs normal que des États de droit établissent une réglementation, que la médecine et le droit se doivent d'éclairer et de préparer. Néanmoins, ce qu'on appelle en France

lois bioéthiques

, de 1994 ou de 2004, sont des textes qui autorisent, interdisent, organisent et définissent en termes réglementaires les pratiques dans des secteurs de pointe, comme la recherche sur l'embryon, la transplantation d'organes, etc. Cette législation, même si elle s'est fondée sur un questionnement éthique, s'exprime en codes et en injonctions, de sorte que le mot

bioéthique

est employé en fait pour

biodéontologie

ou

biolégislation.

À la fin d'une communication sur « l'humanisme médical » à l'Académie de Médecine, la première question qui avait été posée était justement : « croyez-vous qu'il puisse y avoir des lois bioéthiques ? » La réponse est évidemment non : si les textes ainsi nommés sont bien des lois, ils ne sont pas

bioéthiques

et s'ils étaient bioéthiques, ils ne seraient pas des

lois -

ce qui ne signifie nullement qu'il ne faut pas légiférer sur ces sujets. Quoi qu'il en soit,

« l'accolement de

éthique

et de

bio

est par lui-même menaçant »

[\[69\]](#)

. De la même façon, les « recommandations de bonne pratique », selon une expression de plus en plus utilisée, anticipent sur la réflexion éthique au point de la

remplacer

par une sorte de mode d'emploi préférentiel. Même s'il est bon, sans aucun doute, que de telles recommandations existent, pour le cas où l'éthique serait absente.

La vocation de l'éthique n'est certainement pas d'assurer la production continue de règles supplémentaires et de règlements *ad hoc*. Elle est de permettre d'assumer, à partir du *royaume des normes*

, le risque imprédictible de la nouveauté. L'

attitude éthique

, ce n'est pas d'avoir des solutions en réserve, c'est de cultiver et perfectionner ce que Bachelard appelait « le sens du problème ». Socrate a inventé la philosophie non comme un savoir refermé sur une vérité déjà faite mais comme une quête jamais achevée du vrai. En ce sens, l'éthique, y compris médicale - et surtout médicale - est une responsabilité philosophique. Non pas que le philosophe en ait la charge, encore moins à lui tout seul. Mais c'est en tant qu'il adopte une

posture philosophique

et qu'il

philosophe

que le médecin ou tout autre expert doit s'y exercer.

Et aujourd'hui encore, *faire de l'éthique*, comme on dit - puisque certains se proclament *éthiciens*

- ce

n'est pas décliner une idéologie et énoncer les règles qu'on peut en tirer, c'est au contraire,

Le Serment d'Hippocrate et les sources philosophiques de l'éthique médicale

Écrit par Jean LOMBARD (ancien élève de l'E.N.S, inspecteur d'académie, docteur d'Etat en philosophie)
Mardi, 07 Février 2012 00:00

selon la belle formule d'Aristote dans l'

Éthique à Nicomaque

'
« parachever la philosophie des choses humaines ». Il y a là une tâche infinie, alors que la révolution de la biologie moléculaire et de la nano médecine a déjà commencé, que le corps va devenir un système organique sur lequel interviendront les biotechnologies et les systèmes d'information, qu'en somme une espèce jusqu'ici encore théorique d'homme immortel se profile à l'horizon du soin. Heureusement, l'éthique grecque que nous avons reçue en héritage est autre chose qu'un savoir positif

[\[70\]](#)

. Fondamentalement, le message – qui est encore si actuel - du

Serment d'Hippocrate

est que

soigner suppose toujours de philosopher

[\[71\]](#)

Références

Jean Lombard, *Platon et la médecine, le corps affaibli et l'âme attristée*, Paris, L'Harmattan, 1999

Le Serment d'Hippocrate et les sources philosophiques de l'éthique médicale

Écrit par Jean LOMBARD (ancien élève de l'E.N.S, inspecteur d'académie, docteur d'Etat en philosophie)
Mardi, 07 Février 2012 00:00

Jean Lombard, *Aristote et la médecine, le fait et la cause*, Paris, L'Harmattan, 2004

Jean Lombard, *La liberté et la santé*, entretiens avec Ph. Ungar (CD), Radio Suisse Romande, Lausanne, 2005

Jean Lombard, *Éthique médicale et philosophie, l'apport de l'Antiquité*, Paris, L'Harmattan, collection « *Hippocrate et Platon, études de philosophie de la médecine* »

,
2009

Jean Lombard et Bernard Vandewalle, *Philosophie et soin*, Paris, éditions Seli Arslan, 2009

Jean Lombard et Bernard Vandewalle, *Philosophie pour les professionnels de santé*, Paris, éditions Seli Arslan, 2010

Le Serment d'Hippocrate et les sources philosophiques de l'éthique médicale

Écrit par Jean LOMBARD (ancien élève de l'E.N.S, inspecteur d'académie, docteur d'Etat en philosophie)
Mardi, 07 Février 2012 00:00

[1] P. Legendre, *L'inestimable objet de la transgression, étude sur le principe généalogique en Occident*, Paris, Fayard, 1985, p. 13.

[2] Alain Badiou, *L'éthique, essai sur la conscience du mal*, Paris, Nous, 2003, p.15 et suivantes.

[3] Ethan B. Kapstein, « La croisade pour l'éthique d'entreprise », *Politique étrangère* n° 3, 2001, p. 587.

[4] Tom L. Beauchamp et James F. Childress, *Les principes de l'éthique biomédicale*, Paris, Les Belles Lettres, 2008.

[5] *Id.*, p. 13.

[6] Cf. sur ce point l'excellente *Introduction à la philosophie occidentale* de Pierre Jacerme, Paris, Agora, 2008.

[7] Cf. Platon, *Théétète*, 146 c-d.

[8] Cf. par exemple *Banquet*, 220 e, ou bien *Gorgias*, 490 e- 491 a. L'intérêt platonicien pour la *technè* faiblira après la *République*, lorsque la « mathématique » aura finalement remplacé la médecine en tant que modèle du savoir et de la compétence.

Le Serment d'Hippocrate et les sources philosophiques de l'éthique médicale

Écrit par Jean LOMBARD (ancien élève de l'E.N.S, inspecteur d'académie, docteur d'Etat en philosophie)
Mardi, 07 Février 2012 00:00

[9] Le médecin est – avec le pilote de navire – un représentant de ces « arts du salut » dont fait partie la politique, « art royal ».

Cf. dans J. Lombard, *Platon et la médecine, le corps affaibli et l'âme attristée*, Paris, L'Harmattan, 1999, la place faite par

Platon à la *technè* médicale, en raison de sa dimension éthique, dans une recherche qui est avant tout *politique*.

[10] La médecine est un domaine où « tout ce qu'on sait n'est rien à comparaison de ce qui reste à y savoir », dit-il dans le *Discours de la méthode*, 6^{ème} partie, *Œuvres et Lettres*, Gallimard, Paris, 1952, p. 169.

[11] Sur l'exposé de l'éthique de P. Ricœur, cf. *Soi-même comme un autre*, Paris, éd. du Seuil, 1996, texte repris et modifié dans l'article « éthique » du *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, pp. 689-694.

[12] Cf. A. Comte-Sponville, *Dictionnaire de philosophie*, Paris, PUF, 2001, pp. 218-219.

[13] Sur le statut intermédiaire entre art et science de la médecine selon Aristote, cf. J. Lombard, *Aristote et la médecine*, Paris,

L'Harmattan, 2004, pp. 23-44.

[14] Cf. sur ce point les analyses de Benoît Dubreuil, « Réguler l'éthique par le droit », *Revue Ktésis*

, n° 21.

[15] Cf. Alain C. Masquelet, « Médecine contemporaine et disposition au soin », in *La philosophie du soin, Éthique, médecine, société*, Paris, P.U.F., 2010, pp. 214-217.

[16] J. Bentham, *Deontology or the Science of Morality*, 1834. Réédition par Elibron Classics, 2005.

[17] Extrait du manuel « Administration de l'établissement » d'une « caisse de crédit » de Belgique, section 2000, p. 2-2.

[18] Cf. Kant, *Métaphysique des mœurs*, II, Doctrine de la vertu, 9, *Œuvres philosophiques*, Paris, Gallimard, 1986, t. III,

p. 715 et suivantes.

[19] Cf. la réfutation par Kant d'une objection de Benjamin Constant dans *Sur un prétendu droit de mentir par humanité*,

Œuvres philosophiques, t. III, pp. 435- 441. Dans ce texte, c'est l'universalité du principe *juridique* qui est évoquée.

[20] *Sophos*, initié à la sagesse, savant, instruit, est à l'époque grecque classique le mot couramment employé pour désigner les philosophes. La philosophie n'existait pas comme champ disciplinaire au sens actuel et ses limites étaient liées, justement, à la place de la médecine et de la « science de la nature » au sein de l'enchevêtrement initial des tentatives pour comprendre le monde et atteindre la vie heureuse.

[21] Le lien entre les écrits hippocratiques et les courants philosophiques fait l'objet de l'étude du Dr M. Klippel, *La médecine grecque dans ses rapports avec la philosophie*, Paris, 1937. La séparation des deux « disciplines » aura lieu bien plus tard, à l'époque romaine. Cf. sur ce point J. Lombard, *Aristote et la médecine, le fait et la cause*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 7 et suivantes.

[22] La nécessité de saisir la nature comme un tout est analysée au début du traité, à travers les conseils donnés au médecin « arrivant dans une ville inconnue », II, 13. L'école hippocratique enseigne constamment que l'homme malade doit être traité dans sa globalité (alimentation, climat, environnement...) et que la médecine intervient dans le cadre de l'univers.

[23] Le terme *eidos* est utilisé pour désigner le type d'une maladie. Il est employé dans cette acception par Thucydide dans *La guerre du Péloponnèse*, II, 49.

[24] Platon, *Phèdre*, 65 c-e.

[25] Il existe beaucoup d'autres emprunts, dans un sens et dans l'autre. On pourra consulter sur ce point W. Jaeger, *op. cit.*, pp. 3-45, et un aperçu historique du chassé-croisé permanent entre la médecine et la philosophie dans J. Jouanna, *Hippocrate*, Paris, Fayard, 1992, pp. 366-403.

[26] C'est, semble-t-il, Dioclès de Caryste, au IV^{ème} siècle, qui introduit ces notions philosophiques dans la médecine.

[27] Platon, *Phédon*, 96 a-99 b. Certes, l'*historia* a déçu Socrate, ainsi d'ailleurs que la lecture d'Anaxagore, ce qui explique le cri « Adieu la merveilleuse espérance », mais elle définit le questionnement général de la physique, tel que le formule à son tour Aristote (*Métaphysique*, 985 a).

[28] Aristote, *Métaphysique*, 986 a.

[29] Le *phi* de *pharmakon* est la 666^{ème} lettre du *Serment*. Le même double sens du mot est dans le latin *potio*.

[30] Cf. à ce sujet l'étude de Louis Lacam, *Le Serment d'Hippocrate*, Lacour éditeur, Nîmes, 1999.

[31] Les sages-femmes d'Athènes, elles, pratiquaient de manière *licite* des avortements.

[32] On ne sait pas exactement, en réalité, comment cet article doit être compris, d'autres opérations aussi risquées n'étant pas proscrites par la tradition hippocratique. Il est possible que cette partie de texte ait été ajoutée tardivement et son authenticité est douteuse[32]. À moins qu'on doive lire plus directement « je ne pratiquerai pas la castration », comme le suggère Littré (c'est d'ailleurs l'interprétation de Gomperz, appuyée sur l'utilisation de *temn* au sens d'*émasculer*).

[33] Paul Ricoeur a bien montré qu'il existe un triple « encadrement normatif de l'acte médical », par les règles du Code de déontologie (secret, droit du malade à la vérité, principe du consentement éclairé), par les règles issues du savoir biologique et médical et par les règles administratives (relatives à la santé publique et au traitement social de la maladie), mais qu'au-delà de l'application de ces règles, c'est une intervention de la « *phronèsis* médicale », qui permet finalement au médecin de juger et de décider.

[34] Littré VI, 90, 4.

[35] Littré IX, 206, 4.

Le Serment d'Hippocrate et les sources philosophiques de l'éthique médicale

Écrit par Jean LOMBARD (ancien élève de l'E.N.S, inspecteur d'académie, docteur d'Etat en philosophie)
Mardi, 07 Février 2012 00:00

[36] *Préceptes*, 7.

[37] Littré, III, c 5 et XI, 262, 6.

[38] Cf. Mame Sow Diouf, *L'image du médecin dans la collection hippocratique*, thèse d'État, Paris, Sorbonne, 1992.

[39] L. Ayache, *Hippocrate*, Paris, PUF, 1992, p. 116.

[40] Sur les différentes formes modernes du *Serment*, voir les « annexes » de la thèse de
Christophe Allix *Pérennité et actualité du
Serment d'Hippocrate*,
Paris, 1993.

[41] Paris, Vrin, 2009.

[42] Gallimard, Seuil, 2011, p. 87 et suiv. Gortyne est une ville de Crète où a été retrouvé un code juridique (droit familial).

[43] c. 7 (Littré, IX, 258, 16).

[44] *Les Oiseaux*, v. 584.

[45] c. 13.

[46] cf. Platon, *République*, III, 406 a et suiv.

[47] Platon, *Le Politique*, 298 a-b.

[48] L'article 4 vise une double interdiction de prescrire, qui porte d'une part sur le *pharmakon* mortel et d'autre part sur le *pepson phtorion*, le pessaire abortif.

[49] Platon, *République*, X, 621 b-c.

[50] Aristote, *Politique*, 1335, b 15 – 25.

[51] Cf. Aristote, *De l'âme*, 412 b.

[52] Cf. aussi Aristote, *Histoire des Animaux*, VII, 3, 583 b.

[53] Cf. Sénèque, *Consolation à Marcia*, 24, 4.

[54] *Phédon*, 67 c-d.

[55] Aristote, *De l'âme*, 412 a.

[56] Marc-Aurèle, *Pensées*, II, 11.

[57] Cf. l'article de Michael Nuroc dans le *Dictionnaire de la pensée médicale*, p. 961 et suivantes. Les termes *réanimer* et *ressusciter* ont une origine antique mais le modèle proprement dit de la réanimation, établi à partir de l'examen de la notion de *mort subite* au 18^{ème} siècle, ne s'imposera en tant que spécialité de la médecine qu'au milieu du 20^{ème} siècle.

[58] Cf. Aristote, *De l'âme*, II, 434 a.

[59] Platon, *Phédon*, 62 a-b. « Que Zeus s'y retrouve ! », répond Cébès.

[60] *République*, 406 b.

[61] *Id.*, 407 c-d.

[62] Cf. Aristote, *Éthique à Nicomaque*, V, 10.

[63] Cf. Ruwen Ogien, *L'éthique aujourd'hui, maximalistes et minimalistes*, Paris, Gallimard, 2007.

[64] Plutarque, *Des notions communes contre les stoïciens*, Les Belles Lettres, Paris, 2002, XVIII. .

[65] Alain Badiou, *op. cit.*, p. 55.

[66] Cf. *République*, 405 c - 408 c.

[67] Ruwen Ogien, *La vie, la mort, l'État*, Paris, Grasset, 2009.

[68] On peut se reporter par exemple, aux belles études que sont le n° 106, « Questions éthiques soulevées par une possible

pandémie grippale », ou le n° 107, « Les problèmes éthiques liés aux diagnostics anténatals ».

[69] Alain Badiou, *op. cit.*, p. 56.

[70] Abel Olivier, *Autres Temps, Les cahiers du christianisme social*, N°15, 1987, p. 3 : « La difficulté à trouver le premier mot de la première leçon d'éthique vient probablement du fait que, sauf à être considérée comme le catalogue choisi et comparé des morales passées, l'éthique ne s'enseigne pas comme un savoir positif ».

[71] La naissance de la philosophie correspond justement à une réorientation de la pensée vers la réflexion éthique (les *affaires*

humaines, dit Socrate), à partir d'une mise à l'écart de l'étude de la nature, réputée ne rien pouvoir apporter à l'éthique.

Le Serment d'Hippocrate et les sources philosophiques de l'éthique médicale

Écrit par Jean LOMBARD (ancien élève de l'E.N.S, inspecteur d'académie, docteur d'Etat en philosophie)
Mardi, 07 Février 2012 00:00
